



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE SENLIS
CANTON DE NANTEUIL LE HAUDOUIN
MAIRIE D'ORMOY-VILLERS

Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
Publié le
ID : 060-216004739-20240319-D19_03_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 mars 2024

Délibération N°19/03.2024

Date de convocation :
01/03/2024

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

**Affichage de la liste des
Délibérations :**
27/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars, à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1^{er} mars 2024, s'est réuni à ORMOY-VILLERS en séance publique sous la présidence de M. Pascal ETAIN, Maire.

Étaient présents : Messieurs ETAIN, CHAMARD, MONTGILLARD, JOLLET, MORELLON,

Mesdames TOUPET, MARTINS DOS SANTOS, PERROT, AGOGUÉ

Absents représentés : M. KIEPFERLÉ (procuration à M. ETAIN) et Mme PLASMANS (procuration à Mme MARTINS DOS SANTOS)

Formant la totalité des membres en exercice,

Mme Claudine AGOGUÉ est désignée secrétaire de séance.

Objet : Subventions communales aux associations 2024

Lors du vote du budget par le conseil municipal, l'enveloppe globale de subventions attribuables aux associations a été fixée à 6 000 €. L'attribution est calculée au regard d'une grille de calcul (validée lors du conseil municipal du 3 juin 2021).

- Association l'abreuvoir des cavaliers

L'an passé, le Conseil municipal avait décidé de ne pas donner de subvention monétaire mais de maintenir le prêt du matériel communal car l'association semble avoir une activité support à une entreprise commerciale (le poney-club du Petit Villers).

Même si l'association organise des activités (souvent en duo avec l'association La Lecture j'adOREmoy) ouvertes à tous, il y a toujours un mélange entre les activités de l'association et celles de l'entreprise commerciale. Le logo du poney club est en entête du courrier, l'association a financé des vêtements pour les cavaliers du club avec le logo du poney club). Le Conseil municipal propose de limiter la subvention pour cette association à 100 €.

Compte tenu des demandes reçues et des éléments transmis par les associations, l'enveloppe de 6 000 € est répartie comme suit, dans le respect de la grille de répartition et de la subvention fixée pour l'abreuvoir des cavaliers.

Vu la grille de calcul validée par le conseil municipal,

Vu les éléments transmis par les associations,

Vu la décision concernant la subvention de l'association l'abreuvoir des cavaliers

Vu la répartition de l'enveloppe votée résultant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des votants,

6 Pour, 1 Abstention (Mme PLASMANS), 4 Contre (MM. ETAIN, KIEPFERLÉ et JOLLET, Mme AGOGUÉ)

- **APPROUVE** la subvention communale 2024 pour

○ **L'ABREUVOIR DES CAVALIERS : 100 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** les subventions communales 2024 telle que présentées ci-dessous

- APELDOR **350 €**
- FOOT ESOD **2 900 €**
- LA BOULE AMICALE **1 350 €**
- LA LECTURE, J'ADORE MOY **600 €**
- JEUX, FILS ORMOY **700 €**

Ormoy-Villers, le 28/03/2024

Le secrétaire de séance,
Claudine AGOGUÉ



Le Maire,
Pascal ETAIN



Certifié exécutoire par le Maire :

- Compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat
- Et de sa publication sur le site internet communal le **28/03/2024**